

## OS4 – Protéger la santé des femmes enceintes, des jeunes enfants et des jeunes

# Sensibiliser les élus et les personnels des établissements accueillant de jeunes enfants

### Le contexte en santé environnement

*Fiche actualisée en juillet 2019 : les informations mises à jour sont indiquées en italique.*

La gestion des établissements d'accueil collectif (crèches, haltes garderies, jardins d'éveil, etc.) relève pour l'essentiel des collectivités territoriales, principalement les communes ou communautés de communes.

L'accueil individuel des jeunes enfants au domicile des assistantes maternelles est soumis à un agrément délivré par le conseil départemental.

Les élus de ces collectivités ainsi que les services techniques de ces structures d'accueil sont en première ligne pour agir de manière à diminuer les risques d'exposition des jeunes enfants à certaines substances présentes dans l'environnement intérieur.

### Les autres constats

Les professionnels de ces établissements doivent être mobilisés, notamment par le biais des Contrats locaux de santé, et formés, pour pouvoir jouer de leur pouvoir décisionnel et assurer une large diffusion des messages de prévention, dans la continuité des actions conduites par les professionnels de la périnatalité, et accompagner ainsi le parcours de vie de l'enfant de 0 à 6 ans.

#### Quelles sont les mesures de l'action ?

1

**Sensibiliser les élus gestionnaires d'établissements accueillant des jeunes enfants et les personnels des collectivités**

Toute la durée du PRSE

2

**Développer des politiques d'achat visant à réduire les émissions à la source dans ces établissements**

*A partir de 2019*



## Les indicateurs de résultat

Pourcentage de CLS comportant des actions en santé environnement et petite enfance

### MESURE 1

## Sensibiliser les élus gestionnaires d'établissements accueillant des jeunes enfants et les personnels des collectivités



### Indicateur de réalisation

Nombre de conférences de sensibilisation des élus

#### Descriptif

Proposer de mettre en place des actions de sensibilisation sur les territoires, notamment dans les CLS existants.

Introduire systématiquement la SE dans les nouveaux CLS et dans les CLS en renouvellement.

#### Pilote

ARS

#### Autres acteurs impliqués

Structures d'éducation à la SE, conseils territoriaux de santé

#### Calendrier

Toute la durée du PRSE

#### Budget estimatif

50 000 euros

### MESURE 2

## Développer des politiques d'achat visant à réduire les émissions à la source dans les établissements accueillant les femmes enceintes et les jeunes enfants



### Indicateur de réalisation

Réalisation du référentiel « Achat »

#### Descriptif

Rédiger un référentiel à destination des acheteurs publics pour la rédaction des marchés relatifs aux produits d'entretien et aux produits d'hygiène, aux matériaux de construction et d'ameublement dans les établissements accueillant les femmes enceintes et les jeunes enfants, en priorité les crèches et les maternités.

Diffuser ce référentiel aux établissements accueillant les femmes enceintes et les jeunes enfants.

#### Pilote

ARS

#### Autres acteurs impliqués

Associations qui accompagnent la commande publique

#### Calendrier

Rédaction des référentiels thématiques et diffusion sur toute la durée du plan

#### Budget estimatif

90 000 euros